



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2000

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 25 octobre 2000, à 11 heures

Président : M. Niculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable

Point 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 11 h 40.

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite) (A/C.2/55/L.11)

Projet de résolution concernant le renforcement de la complémentarité des instruments internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable (A/C.2/55/L.11)

1. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) présente le projet de résolution au nom des coauteurs, soulignant qu'il s'inscrit dans le cadre des résolutions 53/186 et 54/217 de l'Assemblée générale, et a pour objectif essentiel de favoriser les synergies entre les instruments internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable et de renforcer la coopération entre les secrétariats des organes directeurs concernés. Il espère obtenir l'appui de toutes les délégations associées à ce texte; la délégation russe, quant à elle, est prête à poursuivre un dialogue constructif avec tous les États Membres.

2. L'intervenant signale par ailleurs qu'une erreur s'est glissée dans la note de bas de page 3, laquelle doit se lire « A/55/357 » au lieu de « A/55/57 ».

3. **M. Le Gargasson** (France) souligne l'importance que l'Union européenne attache au renforcement de la complémentarité des instruments internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable, question qui fait l'objet du projet de résolution présenté par l'intervenant précédent, et dit que les États Membres de l'Union ont décidé de coparrainer ce texte.

Point 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (A/55/407)

4. **M. Langmore** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/55/407), dit que la pauvreté constitue maintenant la principale question éthique pour la communauté mondiale, alors que 20 ans auparavant, c'était par la course aux armements et la survie de l'humanité, sujet qui demeure préoccupant mais est devenu moins urgent. En effet, un cinquième de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté et un septième souffre de malnutrition chronique. La pauvreté implique non seulement la faim et l'insuffisance de revenus, mais aussi entre au-

tres, la marginalisation politique et l'absence d'accès à l'éducation et aux services de santé. La moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour alors que le monde n'a jamais été aussi riche et qu'il est maintenant doté de capacités technologiques sans précédent.

5. Les inégalités de revenus et de richesse ne cessent de croître tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Malheureusement, les obstacles s'opposant à la justice sociale sont si redoutables que beaucoup désespèrent et abandonnent le combat. Il existe pourtant des stratégies, des politiques et des programmes capables de faire une différence, dont certains sont déjà en place. Dans ce contexte, la volonté politique joue un rôle primordial. À sa session extraordinaire de juin 2000, l'Assemblée générale a pris des mesures cruciales pour réduire la pauvreté, décidant, pour la première fois de se fixer comme objectif de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2015, objectif réaffirmé par le Sommet du Millénaire. La plupart des pays ont pris des mesures pour lutter contre la pauvreté, afin notamment de créer des conditions permettant aux pauvres de s'aider eux-mêmes. Les organisations internationales, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, accordent maintenant plus d'attention à la réduction de la pauvreté. Des progrès substantiels ont été réalisés, notamment dans des pays aussi différents que la Chine et l'Irlande, en dépit des obstacles considérables qui subsistent. Il ne faut donc pas être défaitiste.

6. À sa session extraordinaire tenue récemment à Genève sur le développement social, l'Assemblée générale a défini de nombreux éléments cruciaux pour une stratégie mondiale d'éradication de la pauvreté; elle a, entre autres, mis au point une quarantaine d'initiatives visant notamment à renforcer la capacité des pauvres de s'aider eux-mêmes, à créer des emplois, à améliorer l'éducation de base, à faciliter l'accès au crédit et au microcrédit et à promouvoir le développement rural; au niveau international, il s'agit par exemple d'améliorer l'accès au système commercial et international, de procéder à des allègements de dette, d'accroître la participation des pays en développement et des pays en transition aux processus de prise de décisions économiques, et d'augmenter les ressources financières allouées au développement social.

7. Il faudrait peut-être mettre au point un nouvel arrangement institutionnel pour renforcer la mobilisation en faveur de la lutte contre la pauvreté, concentrer

l'attention de la communauté mondiale sur ce problème et améliorer la coordination des activités des organisations internationales.

8. **M. Tomasi** (France), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'UE, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie, pays associés, et l'Islande souscrivent à sa déclaration.

9. La lutte contre la pauvreté et les inégalités figure au centre des priorités de l'Union européenne, qui par ailleurs apporte une contribution importante à cet objectif par sa politique d'aide au développement. L'Union réaffirme son attachement aux dispositions et aux engagements de la Déclaration du Millénaire relatifs à l'élimination de la pauvreté et à l'organisation d'une réunion intergouvernementale de haut niveau consacrée au financement du développement.

10. Il faut certes souligner l'impact social et économique négatif des multiples conflits, des catastrophes naturelles ou du déclin des prix des matières premières en Afrique; mais il convient aussi de prêter une attention particulière aux inégalités, notamment en matière de distribution des revenus, d'accès aux services sociaux de base et aux ressources productives, qui constituent aussi des racines profondes des phénomènes de pauvreté. L'UE est particulièrement inquiète de l'impact du VIH/sida, notamment en Afrique subsaharienne, et de ses effets sur l'expansion de la pauvreté. Elle soutient donc le projet de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur ce sujet.

11. Beaucoup reste à faire pour atteindre l'objectif, réaffirmé à la session extraordinaire « Copenhague+5 » et dans la Déclaration du Millénaire, de la réduction de moitié de la population vivant dans la pauvreté d'ici 2015. De plus amples progrès doivent être accomplis dans de nombreux domaines, notamment la scolarisation, l'habitat, l'amélioration des indicateurs sanitaires et l'accès aux services sociaux de base, tout comme dans la réduction de la dégradation des ressources naturelles dont les pauvres dépendent. L'UE reconnaît que l'initiative 20/20, telle que définie lors des Conférences d'Oslo en 1996 et de Hanoi en 1998, peut efficacement contribuer à assurer l'accès le plus large aux services sociaux de base. La mise en oeuvre de ce concept, qui suppose l'appui de la communauté internationale, relève en premier lieu de la responsabilité des pays bénéficiaires, auxquels il revient d'établir une planification de l'affectation des ressources.

12. L'Union européenne rappelle que tous les pays donateurs devraient accentuer leurs efforts en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB consacré à l'aide publique au développement (APD).

13. L'Union européenne souligne l'importance d'une croissance soutenue et durable pour lutter contre la pauvreté. Les politiques économiques doivent viser à renforcer les capacités de production des pauvres, par la promotion d'activités économiques créatrices d'emplois et des mesures assurant aux pauvres un accès aux moyens de production, à assurer une distribution équitable des revenus et à préserver l'environnement.

14. Tout en reconnaissant le fort potentiel de la mondialisation pour propulser la croissance économique des pays les plus pauvres, l'UE craint que certains pays en développement ne soient pas à même d'en bénéficier pleinement. Le secteur privé devrait être plus fortement impliqué dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Il est nécessaire d'augmenter les investissements étrangers directs dans les pays en développement, notamment les moins avancés. La libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés constituent aussi des facteurs clefs dans les stratégies d'élimination de la pauvreté. Il faut aussi favoriser la création d'un environnement interne et externe favorable au développement de l'investissement productif pouvant soutenir une croissance économique forte. C'est l'une des raisons qui explique l'importance que l'UE attache à la bonne gouvernance, notamment la gestion avisée des affaires publiques, le respect des droits humains et de l'état de droit, la démocratisation des institutions, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des affaires publiques, et la participation des citoyens à la prise des décisions qui les concernent.

15. Le remboursement de la dette obère l'action des pays en développement les plus démunis contre la pauvreté. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable des pays en développement. Une mise en oeuvre accélérée de cette initiative devrait permettre aux pays bénéficiaires de mobiliser des ressources pour la réduction de la pauvreté, notamment en les affectant aux secteurs sociaux, tels que l'éducation et la santé, mais aussi de favoriser l'état de droit et le développement humain. L'Union européenne appelle les pays remplissant les conditions requises à prendre les mesures nécessaires pour entrer dans ce processus. Elle appelle aussi les pays créanciers qui ne l'ont pas

encore fait à participer au financement de l'Initiative PPTÉ élargie dans le cadre d'un partage équitable du fardeau. Elle veillera à ce que l'effort financier consenti dans le cadre de l'Initiative ne se fasse pas au détriment des autres canaux de l'APD. Elle considère aussi que la lutte contre la pauvreté doit être un objectif central des politiques de stabilisation macroéconomique et se félicite donc des décisions des institutions de Bretton Woods visant à mettre cet objectif au centre de leurs politiques et programmes. Elle soutient aussi les réformes engagées dans les fonds et programmes des Nations Unies.

16. L'Union européenne reconnaît qu'une attention particulière doit être apportée aux populations les plus vulnérables et les plus affectées par la pauvreté. C'est notamment le cas des enfants, des populations autochtones, des personnes âgées ou handicapées, et aussi des populations réfugiées et des personnes déplacées.

17. La Déclaration du Millénaire rappelle opportunément la nécessité de s'attacher à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim, la maladie, et de promouvoir un développement réel durable. Il est particulièrement important d'assurer l'accès des femmes à la propriété foncière, notamment grâce à l'égalité du droit à l'héritage, et de leur assurer l'accès au crédit. L'UE considère que le développement du microcrédit peut notamment permettre de renforcer le rôle des femmes dans le développement économique.

18. De même, alors que la communauté internationale a pris conscience, en particulier à l'occasion du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, du rôle des technologies de l'information dans le développement, l'UE souligne que les femmes doivent bénéficier du même accès que les hommes à ces technologies.

19. L'Union européenne souligne enfin l'importance de la participation effective des populations concernées, par leurs représentants nationaux et locaux et par les organisations de la société civile, à la définition et à la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté.

20. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont fait de l'éradication de la pauvreté l'un de leurs axes d'intervention prioritaires et réaffirmé leur attachement à l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Or, si les tendances actuelles se

poursuivent, cet objectif ne pourra être atteint. En effet, bien que, depuis le Sommet de Copenhague, des efforts importants aient été faits, tant au niveau national qu'international, la pauvreté gagne du terrain dans le monde, en particulier en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine.

21. La pauvreté est un phénomène complexe qui n'est pas seulement lié à la faiblesse des revenus et de la consommation, mais se traduit aussi par des niveaux insuffisants dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de la nutrition notamment. Les pauvres se heurtent à de graves problèmes en matière d'emploi, de crédit et d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Les pays les moins avancés en particulier sont confrontés à un trop grand nombre de priorités concurrentielles. Or, il y a découplage entre cette réalité et l'espoir trompé de voir la pauvreté disparaître sous l'effet des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

22. Face à ce bilan décevant, la communauté internationale doit réaffirmer la volonté politique de lutter contre la pauvreté, afin de relancer la dynamique créée à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et confirmée lors du Sommet du Millénaire, et en accélérer la concrétisation. Dans le rapport à l'examen, le Secrétaire général propose plusieurs lignes d'action qui font principalement référence à la croissance et à la dimension macroéconomique. Certes, la croissance est un facteur important, mais elle ne peut garantir l'élimination de la pauvreté qui par nature est un phénomène complexe et multidimensionnel, du fait des nombreuses ramifications sociales qui contribuent à son emprise progressive. Il convient toutefois de souligner trois des conclusions auxquelles le Secrétaire général aboutit dans son rapport. Tout d'abord, des efforts bilatéraux et multilatéraux doivent être déployés pour protéger les populations vulnérables, en particulier en cas de crise économique, car les progrès accomplis de longue date risquent d'être anéantis si un pays en développement s'enfonce dans une longue période de difficultés. Ensuite, les nouvelles perspectives commerciales résultant de l'ouverture plus large des marchés des pays industriels doivent être complétées par des programmes opérationnels, une assistance technique et l'allocation de ressources au développement, afin que les pays les moins avancés, notamment, puissent tirer le meilleur parti des conditions préférentielles qui leur sont réservées. Enfin, il faut sans tarder investir dans la valorisation du capital humain que re-

présentent les pauvres pour les aider à sortir de la pauvreté, en assurant la scolarisation de tous les enfants et en améliorant la qualité de l'enseignement.

23. Les grandes conférences des années 90 et leurs processus d'examen et d'évaluation ont suscité de nombreuses idées et permis d'élaborer des stratégies ambitieuses en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, mais le temps est venu de prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs assignés dans les délais prévus.

24. **M. Valdivieso** (Colombie), parlant au nom du Groupe de Rio, dit qu'à l'aube d'un nouveau siècle, l'humanité est aux prises avec une profonde et décourageante contradiction; en effet, alors même que les progrès technologiques et scientifiques autorisent la communication sans frontières, on note une aggravation de l'injustice et des inégalités qui condamnent la moitié des habitants de la planète à survivre avec 1 ou 2 dollars par jour seulement. Ainsi, malgré ces innovations, les problèmes de la pauvreté, de la faim, de la marginalisation et du chômage et leur impact négatif suscitent une préoccupation croissante. Les pays membres du Groupe de Rio en sont une bonne illustration, avec 41 % de la population de la région souffrant de malnutrition et 56 % employés dans le secteur non structuré dans une conjoncture de chômage et de sous-emploi graves.

25. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont manifesté clairement leur volonté de ne ménager aucun effort pour délivrer leurs semblables du phénomène abject et déshumanisant de la misère. Ils ont recommandé d'appliquer sans retard le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et d'accorder une aide au développement plus généreuse. Ils se sont fixé pour objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim; de veiller à ce que les enfants partout dans le monde soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires; de réduire de trois-quarts la mortalité maternelle; d'arrêter la propagation du VIH/sida; et, d'ici à 2020, de réduire le problème de logement des 100 millions d'habitants des taudis.

26. Toutefois, au vu des multiples handicaps dont les pauvres ont à souffrir, ces promesses resteront lettre morte si les principes d'égalité et de solidarité entre pays riches et pays pauvres ne sont pas respectés et si

les liens de coopération internationale ne sont pas renforcés, moyennant les apports de ressources nécessaires, la mise en place d'un environnement mondial porteur et l'adoption de politiques nationales rationnelles.

27. Le Groupe de Rio souligne la nécessité de procéder à un rééquilibrage quant à l'importance qui est accordée aux questions de développement, et notamment à leur dimension purement économique. Il importe en effet de donner un visage plus humain au développement, en y intégrant de manière non sélective les droits civils, politiques, sociaux et culturels. Car la pauvreté a un caractère multidimensionnel, qui ne se limite pas seulement à la faiblesse des revenus, mais touche d'autres aspects comme la qualité de vie, l'analphabétisme, la santé, l'absence d'accès aux services de base et aux biens productifs, l'insécurité, l'impuissance et l'exclusion sociale. C'est pourquoi la Deuxième Commission devrait examiner systématiquement toutes les questions qui lui sont soumises sous l'angle de la lutte contre la pauvreté. La dimension environnementale ne doit pas non plus être négligée, surtout en ce qui concerne les catastrophes naturelles et le phénomène El Niño, dont les pays d'Amérique latine ressentent cruellement les effets destructeurs, mais donner lieu à une action concertée et solidaire de la communauté internationale. Les pays membres du Groupe de Rio sont résolus à participer activement aux mesures qui seront prises pour obtenir des résultats tangibles au service de l'objectif suprême que doit atteindre la communauté internationale, à savoir libérer les peuples de la pauvreté.

28. **M. Leiro** (Norvège) juge intolérable que 24 % de la population mondiale vive actuellement avec moins de 1 dollar par jour, mais croit réalisable l'objectif retenu lors du Sommet du Millénaire de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 si des ressources suffisantes sont allouées au développement. Il note que l'aide publique au développement a chuté de 59 milliards de dollars en 1994 à 47,7 milliards en 1997; les pays donateurs doivent s'efforcer d'atteindre l'objectif des 0,7 % du PNB recommandé par l'OCDE.

29. La plupart des investissements étrangers directs sont effectués dans les pays en développement à revenu intermédiaire; seule une petite partie d'eux bénéficient aux pays les plus démunis. Il faut donc mettre en place un système international plus favorable au développement, et, dans les pays en développement, les cadres juridiques et institutionnels devront être modifiés afin de promouvoir les investissements intérieurs et étran-

gers. Les partenariats entre secteur public et secteur privé devront aussi être renforcés pour mieux cibler les efforts de lutte contre la pauvreté. Enfin, la bonne gouvernance devra être encouragée au niveau national.

30. Le commerce tient une place importante dans ce contexte. De nombreux pays en développement n'ont pas les moyens d'utiliser à leur avantage les possibilités offertes par le commerce mondial. Il faut aussi se préoccuper d'utiliser plus efficacement les ressources : à ce titre, il faut se féliciter de l'introduction des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté comme cadre de politiques économiques rationnelles et d'une meilleure allocation des ressources, à la condition que soit respectée la capacité d'évolution des pays qui doivent avoir le temps d'associer des partenaires locaux à leur action.

31. À l'évidence, la pandémie du VIH/sida n'est pas seulement un problème de santé publique, c'est aussi un problème de développement d'une ampleur catastrophique. C'est pourquoi la Norvège a décidé de doubler son apport financier aux programmes de lutte contre ce fléau exécutés par le système des Nations Unies et d'intervenir plus activement face aux problèmes que le sida pose pour la lutte contre la pauvreté.

32. La délégation norvégienne souligne en conclusion que l'aide au développement et le financement du développement ne peuvent que compléter les efforts nationaux. Ce qui importe au premier chef, c'est la volonté politique et la détermination des pays en développement eux-mêmes d'améliorer la situation des pauvres. La lutte contre la pauvreté doit être menée sur tous les fronts. L'ONU quant à elle doit définir une stratégie commune pour assurer la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire.

33. **M. Ben Mustapha** (Tunisie) dit que l'aspiration vers le progrès social et le relèvement des conditions de vie de tous les peuples constituent une préoccupation essentielle de la communauté internationale qui est inscrite dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans la plupart des textes constitutifs des organismes des Nations Unies. Ce thème a également été au centre des délibérations des grandes conférences internationales des années 90 ainsi que des sessions de l'Assemblée générale consacrées au suivi de la mise en oeuvre des recommandations de ces réunions.

34. Au moment où l'humanité accède à un nouveau millénaire et où la mondialisation ouvre de vastes perspectives, du fait du développement rapide de la tech-

nologie et des progrès de la science, il est préoccupant que l'on continue d'enregistrer des indicateurs affligeants. Ainsi, le Directeur général de la FAO a souligné récemment qu'être à l'abri de la faim restait un objectif lointain pour 820 millions de personnes. La Commission du développement durable a quant à elle souligné que 20 % de la population mondiale n'avait toujours pas accès à l'eau salubre. Et le Président Clinton a fait la comparaison entre les 40 millions de personnes qui meurent de faim chaque année et le nombre de victimes de la Seconde Guerre mondiale.

35. La communauté internationale doit refuser toute résignation face à cette situation et refuser d'accepter un avenir où une partie importante de l'humanité est condamnée à la marginalisation et à l'exclusion. Elle doit intervenir rapidement afin de préserver les générations futures de l'extrême pauvreté et de ses dangers. Dans le souci de relever l'un des plus grands défis auxquels se trouve confrontée la conscience universelle, la Tunisie a lancé un appel à la communauté internationale pour la mise en place d'un fonds mondial de solidarité qui devrait contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'allègement des effets de la faim et du dénuement dont souffrent des millions de personnes. Ce fonds compléterait l'action de la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté. Il bénéficie déjà du soutien de diverses instances régionales et internationales, notamment l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, le Sommet du G-77, le Mouvement des pays non alignés. Conformément au principe de solidarité humaine, le fonds acceptera des donations provenant de particuliers, du secteur privé, d'associations, d'institutions et de gouvernements et peut déjà compter sur l'appui du PNUD. La gestion de ce fonds devra s'opérer dans le respect des principes de transparence, d'efficacité et de souplesse. Son intervention sera déterminée en fonction des priorités des pays bénéficiaires et en tenant compte d'une participation active de la société civile, de façon à assurer que son action cible les catégories les plus vulnérables et les régions les plus défavorisées, en particulier les pays les moins avancés. Pour garantir que les ressources soient allouées aux programmes établis par le fonds, il est proposé que celui-ci s'appuie sur les structures administratives du PNUD qui dispose d'un réseau de représentation bien développé.

36. Il est de bon augure que le Sommet du Millénaire ait érigé la solidarité en tant que valeur fondamentale

parmi les valeurs qui doivent régir les relations internationales au XXI^e siècle. La Tunisie se félicite que ce sommet ait constitué l'occasion de souligner l'urgence de l'action dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son intervention, l'histoire jugera la communauté internationale à l'aune de ce qu'elle aura fait pour éliminer la pauvreté.

37. **Mlle Morake** (Botswana), parlant au nom des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), note que le rapport à l'examen indique que les résultats des efforts nationaux et internationaux de lutte contre la pauvreté ont été inégaux. En effet, bien que l'espérance de vie, l'accès aux services sociaux de base et le niveau de vie moyen des pays en développement se soient améliorés, de nombreux pays parmi les moins avancés, en particulier en Afrique subsaharienne, n'ont pas progressé dans ces domaines. L'Afrique est la région la plus pauvre et la moins développée du monde, notamment en raison de problèmes liés au retard technologique, au manque d'investissements étrangers directs et au fardeau de la dette extérieure. Par ailleurs, les efforts de réduction de la pauvreté ont été entravés par les conflits en cours dans la République démocratique du Congo et en Angola. D'autre part, les inondations survenues récemment en Afrique australe ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et causé des dégâts matériels considérables. De plus, de nombreux pays de la région sont confrontés à de très graves problèmes de dette et la SADC appelle à nouveau à une annulation totale de la dette pour les pays pauvres très endettés.

38. Dans son rapport, le Secrétaire général insiste sur le lien étroit entre le VIH/sida et l'aggravation de la pauvreté. La SADC a donc fait de la lutte contre la pandémie une priorité, mais elle doit recevoir de la communauté internationale des ressources supplémentaires pour financer les programmes de soins de santé et d'éducation. La SADC a participé aux examens quinquennaux de la Conférence de Beijing sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social. Ces deux manifestations ont mis en évidence les liens étroits existant entre la mondialisation et la pauvreté et ont permis d'élaborer des stratégies globales d'éradication de la pauvreté, précisant clairement les rôles des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Le rôle essentiel joué par les femmes dans cet effort a été reconnu et la SADC quant à elle est déterminée à assurer leur autonomisation.

39. L'élimination de la pauvreté est un processus difficile, qui doit être géré dans le cadre du développement socioéconomique. Il exige aussi des efforts ciblés et quantifiables tant aux niveaux national qu'international. Les pays membres de la SADC ont centralisé leurs efforts dans divers secteurs pour tirer parti des économies d'échelle et améliorer l'intégration, notamment par la mise en place d'accords régionaux en matière de commerce et de coopération. Ces efforts doivent être complétés par des mesures concrètes pour traiter le problème de l'insuffisance des ressources. Il est décourageant à ce sujet de noter que le volume de l'APD a décliné malgré des besoins croissants. Les participants au Sommet du Millénaire se sont déclarés résolus à réduire la pauvreté mondiale et, par des manifestations comme la prochaine réunion de haut niveau sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, l'Assemblée générale devra prendre, en coopération avec les autres partenaires de développement, des mesures concrètes en vue de l'éradication de la pauvreté.

40. **M. Teye** (Éthiopie) souligne que la pauvreté demeure l'un des plus graves problèmes de l'humanité au début du nouveau millénaire malgré une ère de prospérité économique mondiale et de progrès considérable dans le domaine des sciences et de la technologie. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sont confrontés à des problèmes insurmontables pour lutter contre la pauvreté, notamment l'absence de ressources financières, des termes de l'échange défavorables, ainsi que des infrastructures et des capacités institutionnelles inadéquates. Le taux d'infection au VIH/sida, qui est plus élevé dans les pays pauvres, est aussi une cause d'aggravation de la pauvreté. Il paraît aussi évident que, pour les pays les moins avancés, dont la majorité se trouve en Afrique subsaharienne, l'espoir de partager les fruits de la mondialisation est hors de portée; ces pays, qui demeurent à l'écart du processus de mondialisation, connaissent un risque de vulnérabilité accrue, du fait de la faiblesse de leur économie. La pauvreté se manifeste sous différentes formes et implique un ensemble de problèmes multisectoriels qui doivent être réglés de façon globale. Bien que la responsabilité principale incombe aux gouvernements nationaux, la fourniture d'un appui international et la création d'un environnement économique propice au développement jouent un rôle crucial dans les stratégies d'élimination de la pauvreté. Les pays développés doivent accroître les niveaux d'APD,

encourager les flux d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés, réduire le fardeau de leur dette et ouvrir leurs marchés aux biens et services provenant de ces pays.

41. Les divers fonds et programmes des Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la pauvreté en tirant parti de leur avantage comparatif. Ils doivent intensifier leurs efforts à titre individuel et dans le cadre des programmes et actions concertés. Les programmes nationaux de réforme économique et stratégies de développement dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté, comme ceux poursuivis en Éthiopie, qui ont eu des résultats encourageants tant au niveau de la croissance que du développement durable, ont besoin de l'appui continu de la communauté internationale. Un effort international concerté, appuyé par des mesures et des programmes concrets visant à améliorer les capacités nationales de nombreux pays en développement grâce à une assistance financière et au transfert des technologies appropriées sont indispensables pour aider les pays en développement à lutter plus efficacement contre la pauvreté.

42. **M. Mohammed** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, quatre ans après le début de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, si on examine les progrès réalisés, il est évident qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts dans la lutte contre la pauvreté. Les divers objectifs fixés par les programmes d'action établis par l'ONU, la Banque mondiale et l'OCDE sont loin d'être atteints. Plus d'un cinquième de la population mondiale continue de vivre dans l'extrême pauvreté et le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a augmenté en chiffres absolus, aussi bien en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'en Asie du Sud-Est, malgré l'amélioration des résultats économiques de ces régions dans les années 90. La situation de l'Afrique est dramatique; en effet, tous les indicateurs économiques et sociaux sont en baisse, que ce soit l'espérance de vie, les taux de mortalité infantile, les taux d'alphabétisation ou le revenu par habitant; et l'expansion de la pandémie du VIH/sida continue à avoir des effets dévastateurs dans la région. La pauvreté, du fait d'une action internationale très insuffisante, est devenue la plus grave menace contre la paix et la sécurité à l'aube du nouveau millénaire; il s'agit même de la violation la plus flagrante des droits de l'homme et du droit au développement.

43. L'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social a révélé qu'un nombre considérable de pays en développement connaissent de très graves problèmes de pauvreté. Le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a augmenté dans toutes les régions en développement. Parmi les principaux obstacles à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, on mentionnera l'insuffisance des ressources financières allouées au développement, la détérioration des termes de l'échange, la faiblesse des infrastructures et l'inadéquation des services sociaux, le fardeau insoutenable de la dette, le chômage et l'aggravation des inégalités dans la répartition des revenus. Ces problèmes qui existent depuis de nombreuses années sont encore aggravés par la mondialisation qui accroît la vulnérabilité des pays en développement.

44. La communauté internationale doit donc trouver les moyens d'étendre les avantages de la mondialisation dans les échanges, les investissements et les flux informationnels. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans tous les sommets et conférences des Nations Unies des dernières décennies, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement; ils devraient faciliter les flux de ressources financières vers les pays en développement, réexaminer le problème de la dette extérieure, restructurer le système financier international afin de réduire l'impact de l'instabilité des mouvements de capitaux et élargir la participation des pays en développement aux processus décisionnels dans les institutions financières internationales. Les prochaines conférences internationales sur les pays les moins avancés et le financement du développement, qui se tiendront en 2001, donneront à la communauté internationale l'occasion de lutter contre l'accroissement de la pauvreté, par l'adoption de mesures concrètes qui faciliteront la croissance économique et amélioreront le bien-être social des pays en développement.

45. **M. Cabral** (Programme alimentaire mondial) rappelle que, malgré l'élévation générale des niveaux de vie, un cinquième de la population mondiale vit dans des conditions d'extrême pauvreté, sans accès à l'eau salubre, à un logement convenable et aux soins de santé et sous-alimentée; les deux tiers des pauvres sont des femmes.

46. Il reste beaucoup d'efforts à faire pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial de l'alimentation de Rome, à savoir de réduire de moitié

d'ici à 2015 le nombre des personnes souffrant de malnutrition chronique. Dans la Déclaration du Sommet du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé leur détermination à atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial de Rome et de celui de Copenhague visant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de pauvres. La faim aggrave l'instabilité sociale et politique et est aggravée par elle. Un développement qui ne favorise pas la sécurité alimentaire, en particulier pour les femmes et les enfants, n'a pas de fondement solide. La faim est donc le premier obstacle à surmonter pour éliminer la pauvreté. Le coût de la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015 est relativement faible : 6 milliards de dollars par an, d'après les estimations de la FAO, à ajouter au volume actuel d'APD. Il est beaucoup plus onéreux de laisser subsister la faim que de la surmonter. L'amélioration de la situation dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'assainissement dans les pays les plus pauvres contribuerait pour une large part à réduire la pauvreté. Mais les donateurs ne consacrent qu'environ 10 % de leur assistance à ces services sociaux de base. Par ailleurs, les gouvernements des pays en développement doivent réorienter leurs propres politiques de développement en faveur des plus défavorisés.

47. Pour de nombreux pays, la solution des problèmes liés à la pauvreté et à la faim dépend en grande partie de la volonté politique. Trop souvent, les guerres civiles, les catastrophes naturelles ou l'effondrement des structures gouvernementales sont à l'origine de nombreuses pertes en vies humaines résultant de la réduction de la sécurité alimentaire ou de la famine. En 1999, le Programme alimentaire mondial a porté assistance à 29 millions de personnes déplacées, victimes de guerres et de conflits politiques; il a également fourni une aide à 31 millions de victimes de catastrophes naturelles, la même année. L'assistance du PAM dans les opérations humanitaires vise à sauver des vies humaines et à préserver les moyens des pauvres afin d'accélérer le retour à la normale. L'assistance du PAM au développement par contre est exclusivement axée sur les mal-nourris et les pauvres, et 90 % de son aide alimentaire sont dirigés vers des pays à faible revenu. En mettant un terme à la malnutrition, il sera possible d'établir des bases solides pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

La séance est levée à 13 h 10.